



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et la Sécurité des Soins

Qualité de la tenue du dossier patient en santé mentale adulte

Résultats nationaux de la campagne 2014

Données 2013

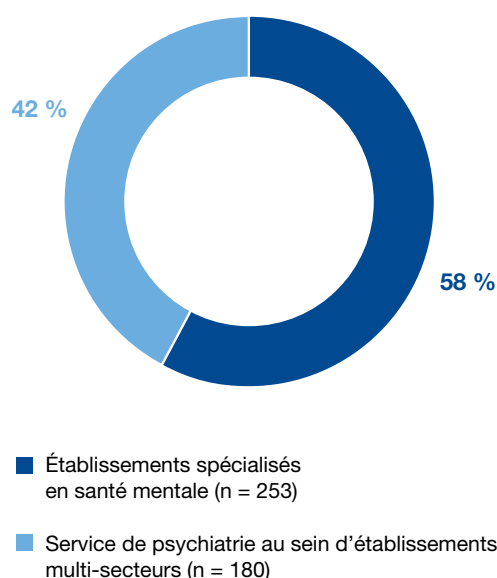
3^e campagne nationale

- ▶ 99 % des établissements concernés ont participé au recueil national des indicateurs, soit 433 ES.
- ▶ 32 347 dossiers patient évalués au niveau national.
- ▶ 3 indicateurs recueillis par les établissements et diffusés publiquement sur le site Scope Santé.

Caractéristiques des dossiers évalués

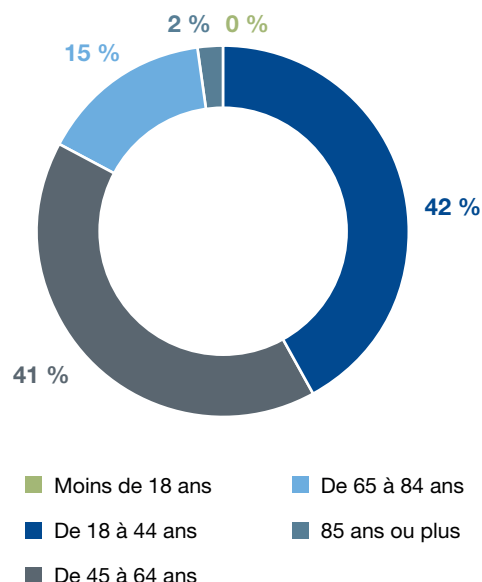
Entre le 1^{er} février et le 31 août 2013, les établissements de santé mentale ayant au moins 80 dossiers de séjours uniques de patients adultes hospitalisés à temps plein au moins 8 jours, ont réalisé, en 2014, le recueil des indicateurs du thème « Qualité de la tenue du dossier patient en santé mentale adulte ».

Répartition des structures de santé mentale
Campagne DPA PSY 2014 – données 2013

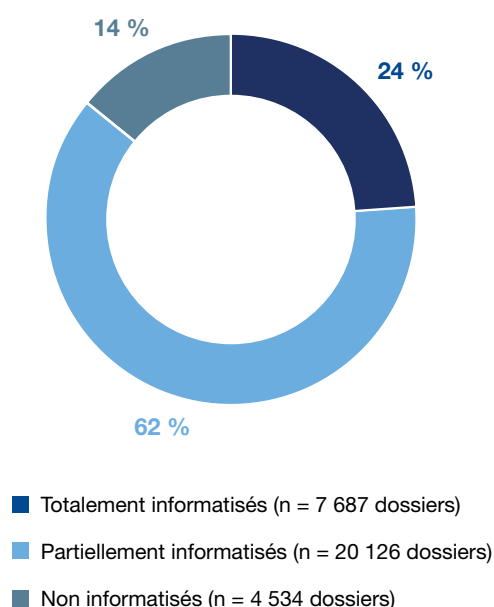


Répartition de l'âge des patients
Campagne DPA PSY 2014 – données 2013

(Âge moyen 49 ans
54 % de femmes - 46 % d'hommes)



Informatisation des dossiers patient
analysés (n = 32 347 dossiers)
Campagne DPA PSY 2014 – données 2013



Proportion des éléments du dossier patient
partiellement informatisés*
Campagne DPA PSY 2014 – données 2013

Observations médicales	43 %
Prescriptions médicamenteuses	84 %
Résultats des examens complémentaires	42 %
Courrier de fin d'hospitalisation	71 %
Dossier de soins	41 %

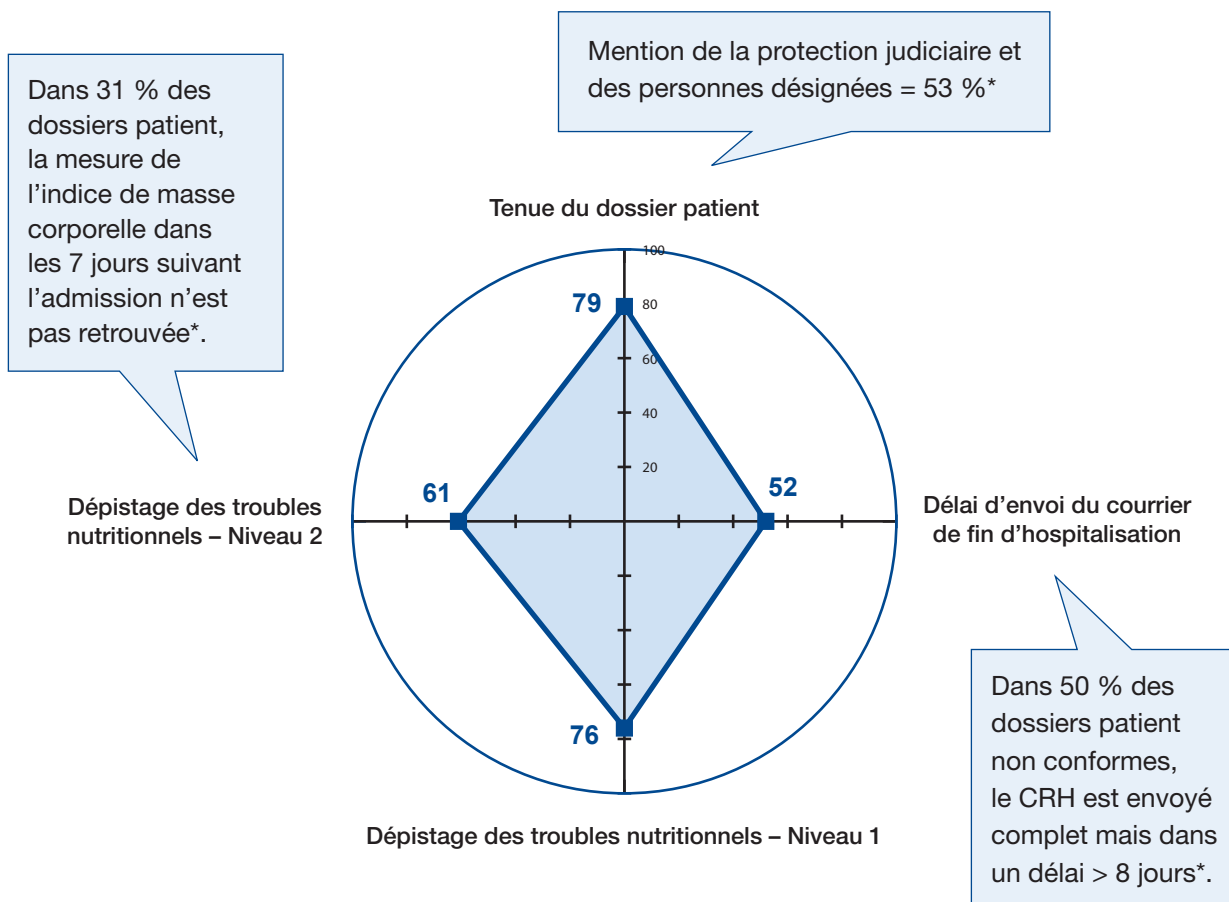
* La somme n'est pas égale à 100 % car un dossier peut avoir plusieurs éléments informatisés.

Variabilité inter établissement

La variabilité inter établissement est importante et varie de 0 % à 100 % pour deux indicateurs : Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation, Dépistage des troubles nutritionnels et de 42 % à 100 % pour l'indicateur Tenue du dossier patient.

Résultats nationaux des indicateurs

Moyennes nationales pondérées des indicateurs Campagne DPA PSY 2014 – données 2013



Les indicateurs obligatoires et diffusés publiquement sont assortis d'un objectif national de performance fixé à 80 %.

* Figure en encadré ci-dessus un focus sur l'un des éléments constitutifs des indicateurs pour lesquels la non-conformité est la plus importante.

En vertu de l'article L. 6113-3 du code de la santé publique, tous les établissements de santé doivent faire l'objet d'une procédure de certification. Cette procédure a pour objet d'apprécier la qualité d'un établissement à l'aide d'indicateurs, de critères ou de référentiels.

Depuis 2006, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Haute Autorité de Santé (HAS) ont engagé des travaux pour mettre en œuvre un recueil généralisé d'indicateurs.

Depuis 2009, chaque établissement de santé concerné doit publier les indicateurs de qualité dont la liste est fixée annuellement par arrêté ministériel.

Pour chaque établissement répondant, les résultats individuels et comparatifs ainsi que l'analyse complémentaire sont accessibles sur la plateforme QUALHAS. Pour y accéder, contacter le Département de l'Information Médicale (DIM) de votre établissement.

QUALHAS : outil de management de la qualité pour les établissements de santé.

- Recueil standardisé et sécurisé des indicateurs nationaux.
- Restitution des résultats détaillés pour chaque établissement de santé.
- Restitution des résultats comparatifs (nationaux, régionaux, catégorie d'ES).

Pour tout établissement, les résultats sont affichés sur **Scope Santé**, site d'information sur la qualité de la prise en charge dans les établissements de santé à destination des usagers. Scope Santé affiche les :

- résultats des indicateurs diffusés publiquement par établissement ;
- résultats de la certification.



Le rapport complet est en ligne sur www.has-sante.fr

Prochaine campagne nationale de recueil en 2016

Décembre 2014